



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat

La MRC des Maskoutains adopte des mesures de gouvernance et de gestion

Saint-Hyacinthe, le 12 février 2015 – Le 11 février, lors de la séance du conseil de la MRC des Maskoutains, les maires se sont mis d'accord sur un certain nombre de mesures visant à encadrer le nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat de la MRC, dont la création a été annoncée en décembre 2014.

La MRC annonce ainsi que, dans le but de maintenir l'implication de la société civile dans le développement local et régional, elle mettra sur pied une Commission du développement économique et entrepreneurial. Son mandat sera d'aviser, de conseiller et de formuler des recommandations au conseil des maires et aussi, de contribuer à l'élaboration et au suivi du plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) et des stratégies en matière de développement, incluant l'économie sociale. La commission comptera douze membres, dont quatre élus du conseil de la MRC (le préfet, le maire de Saint-Hyacinthe et deux autres élus, désignés par le conseil de la MRC), trois représentants du secteur industriel et commercial, dont un œuvrant dans une municipalité rurale, et cinq autres membres issus des secteurs suivants : agroalimentaire (production ou transformation), agricole (UPA), institutionnel (éducation et enseignement supérieur), économie sociale et emploi (Emploi Québec). Les procédures et règles de fonctionnement, de même que les modalités relatives à la nomination des membres de cette commission, seront précisées ultérieurement.

Les élus ont également confirmé la nomination de M. Charles Fillion, actuel directeur général du CLD Les Maskoutains, au sein de l'équipe de la MRC, à titre de directeur associé au développement et au soutien à l'entrepreneuriat.

L'objectif de la MRC, en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, est de fournir au milieu maskoutain des services de première ligne et de qualité, et ce, sur l'ensemble du territoire de la grande région de Saint-Hyacinthe. En posant un à un les jalons de son nouveau service, la MRC, dans l'exercice de sa compétence, démontre sa volonté de bien desservir les clientèles visées et, pour ce faire, elle entend collaborer avec les autres intervenants du secteur qui contribuent au développement de la région.

Fonds FLI et FLS

Les élus se sont également penchés sur certaines questions touchant les Fonds FLI (Fonds local d'investissement) et FLS (Fonds local de solidarité), actuellement administrés par le CLD Les Maskoutains et ayant fait l'objet d'une entente avec SOLIDEQ, société en commandite constituée à l'initiative du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les maires ont confirmé certains principes de gestion qui devront être appliqués à propos de ces fonds :

- Une politique d'investissement commune FLI-FLS sera préparée et soumise en temps opportun au conseil de la MRC pour approbation.
- Un comité d'investissement indépendant et décisionnel sera mis sur pied. La composition, le mode de nomination et les règles de fonctionnement dudit comité seront communiqués ultérieurement. Fort probablement composé de sept personnes, il comptera obligatoirement un membre du conseil de la MRC, un représentant du Fonds de solidarité FTQ et un représentant des investisseurs initiaux du FLS.
- Un code d'éthique et de déontologie visant les membres du comité d'investissement sera aussi soumis au conseil, en temps opportun.

C'est l'adoption par le gouvernement du projet de loi 28, déposé en novembre 2014, qui déterminera le moment où la MRC obtiendra tous les pouvoirs requis pour assurer la pleine gestion des Fonds FLI et FLS. D'ici là, le comité d'investissement dirigé par le CLD Les Maskoutains poursuit son mandat.

Rappelons que le mandat actuellement confié au CLD Les Maskoutains par la MRC prendra fin au terme d'une période de transition qui mènera à la mise sur pied du nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat qui devra être opérationnel au plus tard le 1^{er} mai 2015.

D'ici la mise en place de ce nouveau service, la MRC des Maskoutains, conjointement avec le CLD, tient à préciser que tous les services offerts par le CLD, notamment l'accompagnement, la rédaction de plans d'affaires et la recherche de financement auprès des entreprises et des entrepreneurs, sont maintenus. Les promoteurs et les entreprises sont donc invités à continuer de faire appel au CLD Les Maskoutains pour leurs projets d'affaires.